



**12<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'homme :**

**Examen Périodique Universel: République Centre Africaine**

*Intervenant: Biro Diawara*

Monsieur le Président,

Après de nombreuses années de troubles militaro –politiques sanglants qui ont causé de graves violations des droits humains commis par les rebelles et les forces de l'ordre de l'armée nationale à la suite du Coup d'Etat militaire en 2003, nous avons constaté plusieurs cas de tortures, des crimes, viols, exécutions sommaires, violences sexuelles, destruction des biens publics, des disparitions forcées à Bangui et dans plusieurs régions de Nord -Est et l'Ouest. L'organisation des élections Présidentielles et législatives jugées transparentes au printemps 2005, a ramené finalement la paix.

Au regard de tous ces faits, nous prenons en compte les recommandations ci-après qui devraient faire l'objet d'un examen de la République Centre africaine ; les paragraphes : 2 du Royaume Unie **25** des USA, **26** de la France, **29, 34** du Canada et **33** de la Suède.

Nous estimons que la mise en œuvre de ces recommandations est liée à des réformes législatives internes qui restent lacunaires encore à ce jour.

C'est l'occasion de saisir pour engager un dialogue national afin de réviser le Code pénal et du Code de procédure pénal pour remédier ces lacunes et prouver une volonté politique réelle de changement vers la construction d'un Etat de droit en République Centre Africaine.

Je vous remercie.